

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
COMMUNE DE MEYSSE**

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ASSAINISSEMENT DE MEYSSE**

**DU 16 JUIN 2025**

-----

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL  
MRS CUER - MENARD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Procuration : M. MAZZINI à M. CUER

Absents : Mrs MONTCHAUD et ROUX

Secrétaire de séance : Frédéric MENARD

-----

Délibération n°25-005 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BP 2025

M. le Président soumet au vote du Conseil d'administration la décision modificative n°1 concernant un virement de crédit du compte 673 au compte 6588 pour la somme de 5 173,30 €.

Il est indiqué que ce virement de crédit est nécessaire car, suite à la réception de consignes de la part du SGC de Privas le 07 mai 2025, les annulations sur exercices antérieurs concernant des rôles doivent être mandatées au 6588 et non plus au 673.

Approuvé à l'unanimité.

M. le Président présente la note d'information reçue de l'Agence de l'Eau sur l'usage fait de la fiscalité de l'eau. Le document sera envoyé à l'ensemble des élus par mail.

M. le Président rend compte de la Décision du Maire prise concernant le passage au CFU (Compte Financier Unique) pour les différents budgets de la Commune. Le budget du CCAS est également concerné car il n'a été clôturé qu'en janvier 2025. Il leur explique qu'il vaut mieux ne pas attendre le passage obligatoire car les Services du SGC seront moins disponibles à ce moment-là pour une éventuelle aide.

Fin de la séance à 19 h 20.

Approuvé le 01 juillet 2025

Le Président,  
Éric CUER

Le secrétaire de séance  
Frédéric MENARD